



DEGATS DES EAUX probleme avec l'expert de l'assurance

Par **Dauphine27**, le **15/09/2016** à **18:53**

Bonsoir

J'ai eu un dégats des eaux importants dans ma cuisine, cela venait de l'appartement de mon voisin, la fuite est restée pendant 15 jours sans être réparé car celui ci était à l'étranger

Cela venait avant compteur donc le constat a été fait avec le syndic. dégats plafonds et meuble de cuisine

L'expert a fait son rapport et a estimé les dégats début juin, à la fin de la visite, il m'a demandé de signer les documents sur sa tablette, chose que j'ai faite mais cela signifiait que j'étais en accord avec son estimation

Pour les meubles de cuisine, il a estimé le remplacement des caissons en disant que cela se trouvait partout notamment chez Ikea. Il m'a dit qu'il ne retenait pas la vétusté car il devrait voir que ma cuisine est vieille..

Chose que je ne savais pas, il m'ont versé une heure après l'argent en partie 80%

Il s'avère que les caissons sont introuvables et que je suis obligé de changer toute la cuisine sinon elle sera déparpillée.

Ai-je un recours?
Merci de votre aide

Par **chaber**, le **15/09/2016** à **19:15**

bonjour

vous avez été assez maladroit dans la gestion de ce sinistre assez important en ne prenant pas un expert d'assurés pris en charge partiellement par votre assureur et en signant l'acceptation.

les experts d'assurance ont souvent tendance à chiffrer au plus bas.

[citation]Cela venait avant compteur donc le constat a été fait avec le syndic[/citation]avant compteur la responsabilité incombe normalement au service des eux, qui aurait dû être convoqué à l'expertise.

Par **Visiteur**, le **15/09/2016** à **19:16**

Bjr,

Ne touchez pas à la somme et contestez la auprès de votre assurance par courrier R A/R. Demandez une autre expertise, par un autre expert ou payez vous même un contre-expert. Mais avez vous vérifié si vous disposez d'une "défense-recours" ?

Par **chaber**, le **16/09/2016** à **08:06**

bonjour

[citation]Ne touchez pas à la somme et contestez la auprès de votre assurance par courrier R A/R. [/citation]la somme a été versée suite à l'accord de l'assuré sur le conclusions de l'expert.

Quel est le détail de vos dommages?